



Comité syndical – Procès-Verbal

17 JANVIER 2019

PV du comité du 17 janvier 2019

Nombre de membres

Composant le Comité : 18 titulaires et 18 suppléants en exercice

Le Comité du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 08 Janvier 2019, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le 17 Janvier 2019 à 12h15 sous la présidence de M. PAILLARD Didier,

Secrétaire : Monsieur BOURGAIN Michel

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Membres titulaires :

Monsieur PAILLARD Didier, Président de séance

Monsieur BOURGAIN Michel

Monsieur CARRE Dominique

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur GUILLARD Pierre

Monsieur LESCURIER Eric

Monsieur TRIGORY Christian

- Membres suppléants :

Madame TENDRON-FAYT Murielle, représentant Monsieur Gilles POUX

Monsieur MAIZA Rachid, représentant Madame CLARIN Marie-Line

Monsieur HENIQUE Gilles, représentant Monsieur LONGIN Sébastien

Monsieur CRETAZ Philippe, représentant Monsieur RUSSIER Laurent

Madame KHITMANE Zora, représentant Monsieur NIVET François

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur RIBAY Michel, Madame SOULAS Fabienne, Madame LARONDE Fatima, Monsieur POUX Gilles, Monsieur HAFSI Mohamed, Madame CLARIN Marie-Line, Monsieur LE NAOUR Philippe, Monsieur MORIN Francis, Monsieur RUSSIER Laurent, Monsieur NIVET François, Monsieur LONGIN Sébastien.

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur BOURGAIN Michel est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

Le Comité :

- approuve le PV du Comité du 06 décembre 2018 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

Délibération n°1 sur l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

LE COMITE, à l'unanimité, procède à la désignation par vote à bulletins secrets des 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

- Se présente une liste,

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRE SUPPLEANTS
M. Mohamed HAFSI	Mme Muriel TENDRON-FAYT
Mme Marie-Line CLARIN	M. Rachid MAIZA
M. Sébastien LONGIN	M. Philippe CRETAZ
M. Pierre GUILLARD	M. Jean François MONINO
M. Michel RIBAY	Mme Fabienne SOULAS

- Nombre de représentants présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :12
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 12

- La liste a obtenu la totalité des suffrages et obtient donc l'ensemble des sièges.
- Sont élus pour composer avec le Président ou son représentant, la Commission d'Appel d'Offres :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRE SUPPLEANTS
M. Mohamed HAFSI	Mme Muriel TENDRON-FAYT
Mme Marie-Line CLARIN	M. Rachid MAIZA
M. Sébastien LONGIN	M. Philippe CRETAZ
M. Pierre GUILLARD	M. Jean François MONINO
M. Michel RIBAY	Mme Fabienne SOULAS

Délibération n°2a sur le Budget Primitif 2019 au Budget Principal

LE COMITE, à l'unanimité, vote par chapitre le Budget Primitif 2019 en équilibre tant en section d'investissement que d'exploitation.

Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES	4 814 577	7 954 577	12 769 154
RECETTES	4 814 577	7 954 577	12 769 154

Délibération n°2b sur le Budget Primitif 2019 sur le Budget Annexe « Réseau Saint-Denis »

LE COMITE, à l'unanimité, vote par chapitre le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Réseau Saint-Denis ».

Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES	4 900 000	286 000	5 186 000
RECETTES	4 900 000	286 000	5 186 000

Délibération n°2c sur le Budget Primitif 2019 sur le Budget Annexe « Abonnés La Courneuve »

LE COMITE, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Abonnés La Courneuve » équilibré en dépenses et en recettes d'exploitation à hauteur de 400 000 €.

Délibération n°2d sur le Budget Primitif 2019 sur le Budget Annexe « Réseau de chaleur de la ZAC Canal »

LE COMITE, à l'unanimité, vote par chapitre le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Réseau de Chaleur de la ZAC Canal ».

Il est arrêté un budget équilibré dépenses et recettes d'exploitation à hauteur de 215 250 €.

Délibération n°3 sur l'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'N'CO' »

LE COMITE, à l'unanimité, dit que le débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019 s'est tenu suivant les éléments financiers présentés.

Délibération n°4 sur la subvention au CASC de La Courneuve pour l'année 2019

LE COMITE, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention au bénéfice du CASC de la Courneuve en 2019 dans la limite de 1% des dépenses du personnel permanent inscrites à l'article 6411, au CASC - Mairie - Place de la République 93120 LA COURNEUVE et précise que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2019 - Article 6472.